



## Communiqué de presse

Nouméa, le 3 octobre 2014

### **Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 : Seuls les nouveaux billets en F CFP peuvent être utilisés**

**Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, les anciens billets en F CFP ne peuvent plus être utilisés comme moyen de paiement dans les territoires français du Pacifique. L'Institut d'Émission d'Outre-Mer rappelle que dorénavant, seuls les billets de la nouvelle gamme ont cours légal. À l'heure du bilan de ce renouvellement de gamme, l'IEOM précise également les modalités d'échange pour ceux qui détiendraient encore des anciennes coupures.**

La période de double circulation de l'ancienne gamme de billets en F CFP avec la nouvelle s'est achevée le 30 septembre 2014 au soir. Désormais, seuls les nouveaux billets en F CFP ont cours légal et peuvent être acceptés comme moyen de paiement auprès des commerçants. Ces professionnels disposent par ailleurs d'un délai supplémentaire, variable selon les établissements de crédit, pour effectuer leurs dernières remises en billets de l'ancienne gamme auprès de leurs banques.

Au 30 septembre et depuis l'introduction des nouveaux billets en F CFP, 70 % des billets de l'ancienne gamme, représentant 9,2 millions de coupures, ont été retournés aux guichets de l'IEOM, chiffre qui illustre l'efficacité de la coopération entre les différents acteurs de l'opération. À Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, l'IEOM a récupéré respectivement 25 %, 59% et 87% des billets de l'ancienne gamme émis sur chacune des places.

Désormais, l'échange des anciens billets en F CFP contre des billets de la nouvelle gamme s'effectue uniquement auprès des agences de l'IEOM. Pour constituer un dossier d'échange, une [fiche d'informations personnelles](#) et [certaines pièces justificatives](#) (d'identité, de domicile et d'origine des fonds) doivent être présentées. En outre, les échanges portant sur des montants supérieurs à 200 000 F CFP nécessitent une prise de rendez-vous.

Dans les zones éloignées des guichets de l'IEOM, les échanges pourront continuer de s'effectuer auprès de certains guichets bancaires, sous forme de dépôts en compte uniquement. Il s'agit :

- de la BWF et du Trésor Public à Futuna jusqu'au 31/12/2014 ;
- de la SOCREDO, de la Banque de Tahiti et de l'OPT jusqu'au 31/03/2015 pour les archipels des Marquises, des Tuamotu, des Australes et des Gambier.

Pour plus d'informations, des affiches et dépliants sont disponibles dans les banques, les agences postales, les mairies et les gendarmeries. Les procédures d'échanges par territoire sont consultables sur les sites Internet [www.nouveauxbillets.nc](http://www.nouveauxbillets.nc), [www.nouveauxbillets.pf](http://www.nouveauxbillets.pf), [www.nouveauxbillets.wf](http://www.nouveauxbillets.wf).

---

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP). Établissement public national, il veille au bon fonctionnement du système bancaire en liaison avec les organismes nationaux concernés et conduit la politique monétaire. L'IEOM apporte aussi ses services à la communauté bancaire, aux pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

**Les publications de l'IEOM sont téléchargeables gratuitement sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr).**

Contact presse : M. MORANDO - tél : 27.58.22, [ieom-nc-communication@ieom.nc](mailto:ieom-nc-communication@ieom.nc)